



CONTRAT PAIN

Le présent contrat lie deux parties :

- Notre boulanger qui nous fournit les pains produits en respectant le cahier des charges d'un pain Bio et en utilisant les farines fournies par GAEC Thibault :
« Aux Délices de Chéroy », Pascal Boucher, 1 place de la Concorde, 89690 Chéroy.
- Et le consomm'acteur,
 Compléter ci-dessus

M. ou Mme :

Téléphone :

Courriel :

Termes du contrat

Le boulanger s'engage à livrer les pains à chacun des rendez-vous fixés par le présent contrat.

Le boulanger s'engage à être présent lors d'une distribution par mois pour rencontrer les consomm'acteurs.

En cas de force majeure, la livraison pourrait être annulée et sera donc automatiquement reportée à la suite du présent contrat.

Le consomm'acteur s'engage à payer d'avance les pains et à venir les retirer lors de la distribution : de 18h15 à 19h15, sous le porche au 15 rue de la République, 89690 Chéroy (prévoir un sac).

Sauf du vendredi 19 août au vendredi 9 septembre 2016 inclus (congé du boulanger) ainsi que les 23 et 30 décembre 2016 (trêve hivernale), il n'y aura pas de pain.

A tout moment, le consomm'acteur peut adhérer au présent contrat, celui-ci prenant effet le 1^{er} vendredi du mois suivant la réception du contrat et de son règlement.

Tout pain non retiré sera considéré comme perdu.

Le consomm'acteur peut désigner quelqu'un (adhérent ou non) pour venir chercher son pain à sa place. Il doit en informer par courriel l'Amapp à l'adresse suivante : amappcheroy@me.com.

Paiement

Le paiement se fait par chèque à libeller à l'ordre de « Aux Délices de Chéroy ».

Ce contrat doit être accompagné de la totalité du règlement, à raison de 1 chèque par mois correspondant au montant de la commande pour chaque mois (soit, 6 chèques).

Les chèques sont tirés chaque début de mois.

Contenu du contrat

Le présent contrat est passé pour l'approvisionnement en boules de pain suivant le calendrier suivant :

Compléter ci-après avec les quantités désirées pour chaque livraison

Vous pouvez mettre des quantités différentes pour chaque vendredi et indiquer « 0 » pour certains vendredis.

Petite boule, environ 450 g : 2,00 €

Pain aux céréales, environ 450 g : 2,50 €

Grosse boule, environ 900 g : 3,75 €

Pain de petit épeautre, environ 320 g : 2,75 €

Nom du cosomm'acteur.....

Date	Petite boule		Grosse boule		Pain aux céréales		Pain de petit épeautre		Total mois
	Non tranchée	Tranchée	Non tranchée	Tranchée	Non tranché	Tranché	Non tranché	Tranché	
01/07/2016									
08/07/2016									
15/07/2016									
22/07/2016									
29/07/2016									
Total juillet	___ x 2,00€ = ___		___ x 3,75€ = ___		___ x 2,50€ = ___		___ x 2,75 € = ___		€
05/08/2016									
12/08/2016									
19/08/2016	Congés de notre boulanger – Pas de pain								
26/08/2016	Congés de notre boulanger – Pas de pain								
Total août	___ x 2,00€ = ___		___ x 3,75€ = ___		___ x 2,50€ = ___		___ x 2,75 € = ___		€
02/09/2016	Congés de notre boulanger – Pas de pain								
09/09/2016	Congés de notre boulanger – Pas de pain								
16/09/2016									
23/09/2016									
30/09/2016									
Total sept.	___ x 2,00€ = ___		___ x 3,75€ = ___		___ x 2,50€ = ___		___ x 2,75 € = ___		€
07/10/2016									
14/10/2016									
21/10/2016									
28/10/2016									
Total oct.	___ x 2,00€ = ___		___ x 3,75€ = ___		___ x 2,50€ = ___		___ x 2,75 € = ___		€
04/11/2016									
11/11/2016									
18/11/2016									
25/11/2016									
Total nov.	___ x 2,00€ = ___		___ x 3,75€ = ___		___ x 2,50€ = ___		___ x 2,75 € = ___		€
02/12/2016									
09/12/2016									
16/12/2016									
Total déc.	___ x 2,00€ = ___		___ x 3,75€ = ___		___ x 2,50€ = ___		___ x 2,75 € = ___		€

Merci de vérifier vos montants

Ce calendrier ne peut plus être modifié en cours de contrat.

Contacts Tuteurs

Isabelle Ksyk 03 86 97 50 36 ou Agnès Dutrévis 09 50 19 65 60
 Courriel : amappcheroy@me.com

Signatures

Boulangier :



Adhérent

Le contrat est établi en trois exemplaires : un pour chaque contractant et un pour l'association.